

# Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

# APPEL À PROJETS N° AAPCS2020

# APPEL À PROJETS 2020 POUR LE PARTAGE DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE À PARIS

Date limite de dépôt des dossiers : vendredi 6 décembre 2019 inclus

## **OBJET ET ÉLIGIBILITÉ**

La Ville de Paris lance un appel à projets visant à favoriser le partage de la culture scientifique au travers de projets mis en œuvre en 2020 sur le territoire parisien.

Pour être éligibles, les actions doivent :

- démarrer entre le 1er janvier et le 1er décembre 2020
- se dérouler dans un ou plusieurs arrondissements parisiens
- s'adresser au grand public.

L'appel à projets s'adresse aux associations, coopératives, fondations, organismes publics, organismes de recherche et universités.

Chaque organisme ne peut déposer qu'un seul projet.

## **CRITÈRES DE SÉLECTION**

Les projets soumis seront évalués selon les critères suivants :

- qualité scientifique et pédagogique
- originalité, caractère innovant
- pluridisciplinarité ou développement d'un axe sciences humaines et sociales
- valorisation de la recherche parisienne (par la découverte de lieux, de projets de recherche, la rencontre de scientifiques en activité...)
- attention particulière portée aux jeunes publics et aux publics éloignés des sciences
- rayonnement sur le territoire parisien (diversité des lieux, capacité du projet à toucher des publics variés)
- envergure de la manifestation (ampleur des publics, étendue du projet dans le temps)
- partenariats établis.

#### **FINANCEMENT**

Le financement sollicité peut porter sur tous les aspects jugés utiles à la conduite du projet (personnel, fonctionnement, matériel...).

Les projets devront obligatoirement faire l'objet d'un cofinancement.

Les sources de financements complémentaires (acquis ou sollicités) devront apparaître distinctement dans le budget prévisionnel du projet.

À titre indicatif, les montants des subventions allouées dans le cadre de l'édition 2019 de cet appel à projets s'échelonnaient de 2.000 à 35.000 €.

#### **INSTRUCTION DES DOSSIERS**

Un examen de recevabilité des projets sera effectué par le Bureau de l'Innovation (Direction de l'Attractivité et de l'Emploi).

L'évaluation et la sélection des projets seront réalisées par un comité présidé par l'adjointe à la Maire de Paris chargée de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Vie étudiante ou par son.sa représentant.e.

Les candidat.e.s seront informé.e.s par message électronique en février 2020 des décisions du comité de sélection.

#### **ENGAGEMENT DE L'ORGANISME**

Si le projet est retenu, une convention sera signée entre l'organisme porteur du projet et la Ville de Paris après délibération du Conseil de Paris.

Cette convention engage l'organisme à :

- utiliser la subvention conformément à son objet;
- faciliter le contrôle par la Ville de Paris, ou toute personne habilitée par elle à cet effet, de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives, conformément à l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales;
- conserver l'ensemble des pièces justificatives de l'action menée pendant 5 ans, à compter de la date de signature de la présente convention ;
- remettre, dans un délai d'un an à compter de la notification de la convention, un bilan qualitatif et quantitatif du projet (description du projet réalisé, niveau de réalisation des objectifs, difficultés éventuelles rencontrées et solutions apportées, perspectives du projet);
- remettre, dans un délai d'un an à compter de la notification de la convention, un compte rendu financier relatif à l'utilisation de la subvention (budget réalisé du projet);
- mentionner le concours financier de la Ville de Paris sur tout support de communication et dans ses relations avec des tiers relatives aux activités définies dans la convention;
- faire expressément référence à l'implication de la Ville de Paris, pour tous les évènements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la convention.

La signature de cette convention conditionne le versement de la subvention correspondante, adoptée par le Conseil de Paris.

# **MODALITÉS DE CANDIDATURE**

Le dépôt des dossiers de candidature à l'appel à projets est entièrement dématérialisé.

Les dossiers doivent être déposés via le service SUBVENTIONS du portail Paris Asso, au plus tard le 06 décembre 2019. Les candidatures adressées par voie de dossier papier ou par courrier électronique ne seront pas prises en compte.

## 1) Référencement sur PARIS ASSO

Cette étape préalable concerne aussi bien les associations loi 1901 que les autres organismes, quelle que soit leur forme juridique. Tout demandeur doit préalablement au dépôt d'un dossier d'appel à projets disposer d'un compte Paris Asso accessible à l'adresse : PARISASSO.PARIS.FR

Les organismes non encore inscrits sur le site Paris Asso, ou ceux qui n'ont pas encore ouvert leur accès à leurs données récupérées de SIMPA, sont invités à le faire le plus tôt possible, sans attendre d'avoir constitué le dossier de demande de subvention pour cet appel à projets. Ils peuvent demander, le cas échéant, l'aide des <u>Maisons de la Vie Associative et Citoyenne</u> en prenant rendez-vous auprès de l'une d'elles.

Les organismes non associatifs qui ne disposaient pas d'un compte SIMPA doivent d'abord fournir leur numéro SIREN via <u>ce formulaire</u> et attendre la confirmation du service d'assistance avant de procéder à leur référencement.

IMPORTANT: Au premier accès à Paris Asso, il convient de vérifier que le numéro SIREN de la structure apparaît bien dans les informations légales présentées. Dans le cas contraire, il faut le signaler auprès de l'assistance.

Pour les organismes déjà inscrits, la mise à jour des informations figurant dans Paris Asso est indispensable.

Plus d'info sur Paris Asso: <a href="https://www.paris.fr/pages/services-numeriques-paris-asso-6919">https://www.paris.fr/pages/services-numeriques-paris-asso-6919</a>

#### 2) Dépôt du dossier de demande de subvention

Le formulaire de demande de subvention est accessible dans la rubrique 'Services' de Paris Asso.

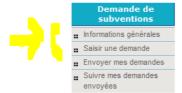


Lors de la première utilisation, puis une fois par an, il est nécessaire de renseigner la page 'Informations générales', d'actualiser ou de confirmer les données qu'elle contient. Le lien 'Saisir une demande' est alors activé et vous pouvez accéder au formulaire de demande de subvention.



> Demande de subventions

#### Demande de subventions



FLASH INFO - 08/10/2019

Si un message d'erreur vous indique q Le lien ci-contre 'Saisir une demande' n'est pas actif ? Un messag association est immatriculée auprès de l'INSEE, merci de vous re

FLASH INFO - 05/11/2019

IMPORTANT : Pour les besoins d'une opération de maintenance, LE JEUDI 07 novembre 2019 de 12H à 13H. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Les champs du formulaire de demande doivent reprendre de manière synthétique les informations essentielles contenues dans les « documents associés » joints à la demande.

Intitulé de la demande de

subvention:

Cet intitulé doit impérativement être précédé de la mention « AAPCS2020 » (sur le modèle : « AAPCS2020 - Titre du projet »)

(250 caractères max.)

Montant demandé:

Indiquer le montant de la subvention demandée à la Ville de

Paris pour la réalisation du projet

Année de la subvention : 2020

Cette demande fait elle suite à un appel à projet Ville de Paris ?

Répondre « oui »

Cette demande fait elle suite à un appel à projets Politique de la Ville?

Répondre « non »

Numéro d'appel à projets : Saisir « AAPCS2020 »

Objectifs du projet :

Présenter les principaux objectifs du projet

(500 caractères max.)

Présenter succinctement le contenu des actions proposées

**Descriptif:** (1.000 caractères max.)

Nombre de personnes bénéficiaires :

Donner une évaluation quantitative du public touché par le

projet

# Moyens humains et matériels mobilisés :

(255 caractères max.)

# Lieu(x) de réalisation

## Indiquer:

- Le nombre de salariés, de bénévoles et les aides éventuelles d'autres associations ou organismes.
- > Le matériel utilisé pour le projet

#### Indiquer:

- > Arrondissements : cochez le ou les arrondissements visés.
- > Quartiers de la Politique de la Ville : cocher le cas échéant

# Date(s) de réalisation et durée

prévue:

(255 caractères max.)

Indicateurs et méthodes d'évaluation prévus : (255 caractères max.)

Autres éléments pertinents (255 caractères max.):

Indiquer le calendrier prévisionnel du projet

Résumer les indicateurs et mode de suivi prévus pour l'évaluation du projet

Possibilité de communiquer d'autres éléments nécessaires à l'analyse de la demande.

## Budget prévisionnel du projet :

Utiliser préférentiellement le document type à télécharger et le joindre dans la rubrique « Documents associés »

#### Documents associés:

plusieurs documents doivent impérativement être joints à ce niveau

## I) La présentation du projet (8 pages max.) comprenant :

- Présentation de l'organisme porteur du projet et de ses partenaires éventuels
- Descriptif détaillé du projet, précisant :
- > Objectifs
- > Durée prévue, dates et lieux de réalisation
- Moyens humains mobilisés
- > Nombre de personnes bénéficiaires
- > Indicateurs et méthodes d'évaluation prévus

#### II) Le budget prévisionnel du projet

Télécharger le document type afin de respecter la présentation demandée puis enregistrer le document au format pdf pour le joindre au formulaire.

Pour chacun des financements prévus, préciser s'ils sont en cours de demande, ou déjà acquis.

III) Pour les organismes subventionnés dans le cadre de l'appel à projets 2019 : un bilan intermédiaire qualitatif de l'action réalisée.

# 3) Pour les associations : dépôt de documents administratifs et financiers

Les documents concernant les associations doivent être enregistrés en cliquant sur le lien « Votre association» puis sur le bouton « Documents » de l'espace Paris Asso.



# Renseignements administratifs:

- Les procès-verbaux avec rapport annuel d'activités soumis à l'Assemblée Générale (le descriptif des actions menées l'an passé, accompagné le cas échéant, d'un exemplaire des publications de l'association (revue, bulletin...);
- > La liste actuelle des membres :
  - o du Conseil d'Administration s'il est prévu statutairement ;
  - o du Bureau (Président, Vice-président, Trésorier...).

Si la demande de subvention n'est pas déposée ou signée par le représentant légal de l'association, fournir l'attestation et le pouvoir donné par ce dernier au signataire/dépositaire.

#### **Documents financiers**

- › Budget global prévisionnel de l'association;
- > Comptes de résultats 2017 et 2018 (et 2019 si déjà établi) ;
- Bilan de l'année 2017 et 2018 (et 2019 si déjà établi) : bilan et annexes détaillés validés en assemblée générale (distinguer les subventions publiques et privées, préciser la trésorerie, les créances et dettes éventuelles...);
- > Rapport du Commissaire aux comptes si obligatoire pour les mêmes exercices ;
- > Relevé d'identité bancaire ou postal établi au nom statutaire de l'association.

Pour toutes questions relatives à cet appel à projets, vous pouvez vous adressez à la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi : <a href="mailto:sophie.zuber@paris.fr">sophie.zuber@paris.fr</a>